

en direct

Bulletin municipal n° 95
Mai 2022

100 ans

www.vignoc.fr



mairie

12, rue des Ecoles - 35630 Vignoc
T. 02 99 69 82 46 - F 02 99 69 86 94
mairie@vignoc.fr

En cas d'urgence : 02 99 69 82 46 (répondeur mairie), un numéro d'urgence vous sera donné.

périodes scolaires

ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h
et le vendredi de 14h30 à 18h30

vacances scolaires

ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h
et le vendredi de 14h30 à 18h30

Infirmière libérale

Mme LELAY Yolande - La Trubailière
35360 VIGNOC - T. 02 99 69 83 37

Assistante sociale

Contacter le CDAS, de St Aubin d'Aubigné
T. 02 99 02 37 77 du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Point Poste

Les principaux services de la poste (recommandé, colis, retrait argent etc...) se font au Bar-Tabac "Le Refuge".

Numéros urgences

Pompiers départementaux	18
Pompiers de Gévézé	02 99 69 02 02
Gendarmerie	17
Gendarmerie de Hédé	02 99 45 45 61
SAMU-Médecin de garde	15
Centre anti-poison	02 99 59 22 22
Allo Enfance maltraitée	08 00 05 41 41
SIDA info services	08 00 84 08 00
SOS viols	08 00 05 95 95
Chenil service - SACP	02 99 60 92 22

Déchetterie de Tinténac et de Melesse

lundi : 14h-17h*
mardi : 9h - 12h / 14h - 17h*
Mercredi : 9h - 12h / 14h - 17h*
Jeudi : fermée
Vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h*
Samedi : 9h - 12h / 14h - 17h*
Dimanche : fermée
* Fermeture à 18h entre le 1^{er} avril et le 31 octobre
En cas de jour férié, les déchèteries sont fermées.

Bibliothèque horaires d'ouverture

Lundi : 18h-19h / Mardi : 16h30 - 18h
Mercredi : 16h30-18h / Vendredi : 17h-18h30
Samedi : 10h30-12h
T. 02 99 69 82 37 / bibliotheque@vignoc.fr

Bulletin municipal de Vignoc
Responsable de la publication : Daniel Houitte
Dépôt légal en cours - Reproduction intégrale
ou partielle interdite sans autorisation.

Crédit photo - Guy Castel



édito

Chers Vignocoises et Vignocois,

Comme vous avez pu le voir, les activités reprennent dans toutes nos associations sportives et culturelles. Le ball-trap, la fête de la bière, le concert classique ont pu avoir lieu. Nos aînés se sont à nouveau réunis lors du repas du CCAS, attendu depuis deux ans. Ce repas a aussi marqué le retour de la chorale qui a assuré l'animation de l'après-midi. Tous ces moments de partage ont redonné de la gaieté à notre commune.

Avec la fin de l'année scolaire et l'arrivée de l'été, d'autres festivités s'annoncent : la fête des écoles, le gala de danse, le moules-frites et son bal populaire. Lors de cette dernière manifestation, le 2 juillet, la municipalité aura le plaisir de vous offrir le traditionnel feu d'artifice.

J'ai une pensée toute particulière pour le peuple ukrainien. Vous avez été nombreux à vous mobiliser et à faire des dons. Je vous en remercie.

Les beaux jours arrivent. Nous avons tous besoin de nous retrouver et de sortir de notre isolement. Cependant, il va de soi que cela doit se faire dans le respect de chacun.

Je vous souhaite un bel été.

Daniel Houitte
Maire de Vignoc



Les articles pour le prochain
bulletin doivent nous parvenir
pour le **16 septembre 2022**
à **mairie@vignoc.fr**

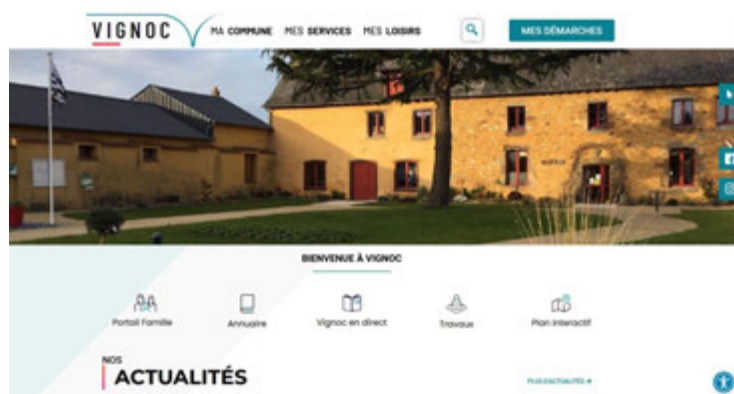
vigilance

DELIVRANCE ACTES D'ÉTAT CIVIL
Toute délivrance de copies et d'extraits
d'actes d'état civil **est gratuite** ainsi que la
délivrance d'un extrait du casier judiciaire.
On ne doit pas vous demander d'effectuer
un règlement par carte bancaire lors
d'une demande en ligne.



Site Internet

Depuis février, la commune s'est dotée d'un nouveau site Internet mis en forme par l'entreprise Be com de Séné (56).
<https://vignoc.fr/>



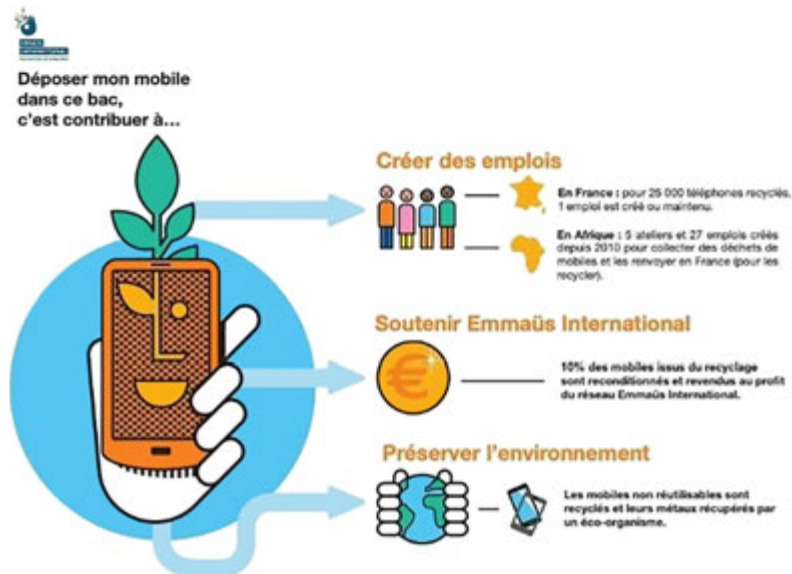
Radars pédagogiques

Afin de sensibiliser les usagers de la route à la vitesse, la commune de Vignoc a installé un radar pédagogique mobile Rue de Gévezé et Voie de la Liberté.



Collecte de smartphones

Savez-vous que 100 millions de mobiles dorment dans nos tiroirs ? Ces millions de smartphones, c'est autant de matières premières rares confisquées. On considère que 80,7% d'un smartphone peut être récupéré pour fabriquer de nouveaux produits. Et pourtant, seulement 15% des 26 millions d'appareils vendus chaque année sont collectés pour être recyclés. C'est pourquoi, la commune de Vignoc s'associe à Orange et l'AMF d'Ille et Vilaine. **Une opération de collecte aura lieu jusqu'au 30 juin.** Vous pourrez apporter vos anciens portables dans le collecteur prévu à cet effet à la mairie.



Solidarité Ukraine

Les Vignocois se sont mobilisés et ont largement répondu à l'appel à la solidarité pour les Ukrainiens.

Les dons ont été portés au local de la protection civile à Betton pour être ensuite conditionnés en palettes et acheminés en Ukraine.

Merci et bravo pour cet élan de solidarité !!!



Journée thématique sur les déchets



A l'occasion du World Clean up day, la municipalité, le Conseil des sages, vos commerçants et le centre de loisirs se mobilisent **le samedi 17 septembre.**

Des animations seront proposées aux enfants au cours de la semaine par le centre de loisirs et les écoles.

Un ramassage des déchets sera organisé sur la commune à partir de 10h.

A partir de 12h, place de l'Eglise, les commerçants vous proposent un pique-nique zéro déchet. Vous avez la possibilité de commander votre pique-nique au Refuge. Les commandes doivent être passées au Refuge avant le 13 septembre.

Projet école maternelle

Le projet du Groupe Scolaire a démarré avec le « Contrat d'objectifs » réalisé par Synopia et lancé avant le début du mandat de l'équipe municipale actuelle, en 2020. Il a permis de déterminer les phases de restructuration du pôle équipement : phase 1, élargissement du rond-point du cimetière et phase 2, la construction de l'école maternelle.

Si les modifications autour du rond-point, seront entièrement traitées par la commission voirie, le projet de l'école, lui, plus complexe, nécessite plusieurs études. Tout d'abord, il a fallu évaluer le projet d'aménagement selon les contraintes environnementale, financière et d'utilisation du bâtiment.

Pour cela, l'équipe municipale a fait le choix de s'appuyer sur un programmiste et c'est le cabinet CERUR qui a été choisi au terme d'une première consultation. En Avril 2021, une première phase de concertation a été lancée, concertation à laquelle les équipes enseignantes, les Atsem, les parents d'élèves et l'inspecteur d'académie ont été associés. Cette phase a permis de prendre en considération les exigences que chacun souhaitait voir intégrer au projet. Cette concertation a également permis de définir une enveloppe budgétaire pour la réalisation du Groupe Scolaire.

En parallèle de cela, l'équipe municipale a démarché différentes banques pour obtenir un prêt relatif à ce projet, et c'est le crédit Mutuel qui a été retenu pour le financement de ce programme (école + rond-point + parking) estimé à 2,625 M€. Cette somme doit permettre de réaliser une école de 6 classes et pose les contraintes budgétaires dans lesquels le projet doit rester contenu. Il s'agit là donc d'un investissement important pour la commune qui montre toute la volonté de l'équipe en place d'investir dans sa jeunesse.

04

Avec le support du cabinet CERUR, un premier cahier des charges a été réalisé pendant la période des congés d'été 2021, ce qui a permis de lancer une consultation pour la sélection d'un maître d'œuvre. En février 2022, le choix de l'équipe s'est porté sur le Cabinet d'architecte DEAR qui aura la charge des plans de construction et le suivi des travaux. En mars 2022, la phase préprojet de l'esquisse a été lancée. Cette phase doit permettre de définir la solution d'ensemble, traduisant les éléments majeurs du programme, d'en indiquer les délais de réalisation et d'examiner leur compatibilité avec la partie de l'enveloppe financière prévisionnelle retenue par l'équipe municipale et affectée aux travaux. En avril 2022, une seconde phase de concertation a été réalisée avec les équipes enseignantes, les Atsem, les parents d'élèves et l'inspecteur d'académie, pour valider les premier choix architecturaux.

Cette phase sera suivie de deux phases préprojets : l'avant-projet sommaire (APS) et l'avant-projet définitif (APD). Le permis de construire sera déposé pour la fin juin.

Suivront trois phases projets qui devraient s'étaler sur 2 ans :

1. La rédaction d'un cahier des charges plus complet et lancement d'une consultation, pour le choix des entreprises qui seront appelées à réaliser l'école maternelle,
2. La réalisation des équipements définis dans le cahier des charges
3. Une phase, de validation et de réception des locaux.

Vous trouverez ci-dessous, un macro-planning prévisionnel du projet « Ecole maternelle »,

Planning prévisionnel Groupe Scolaire

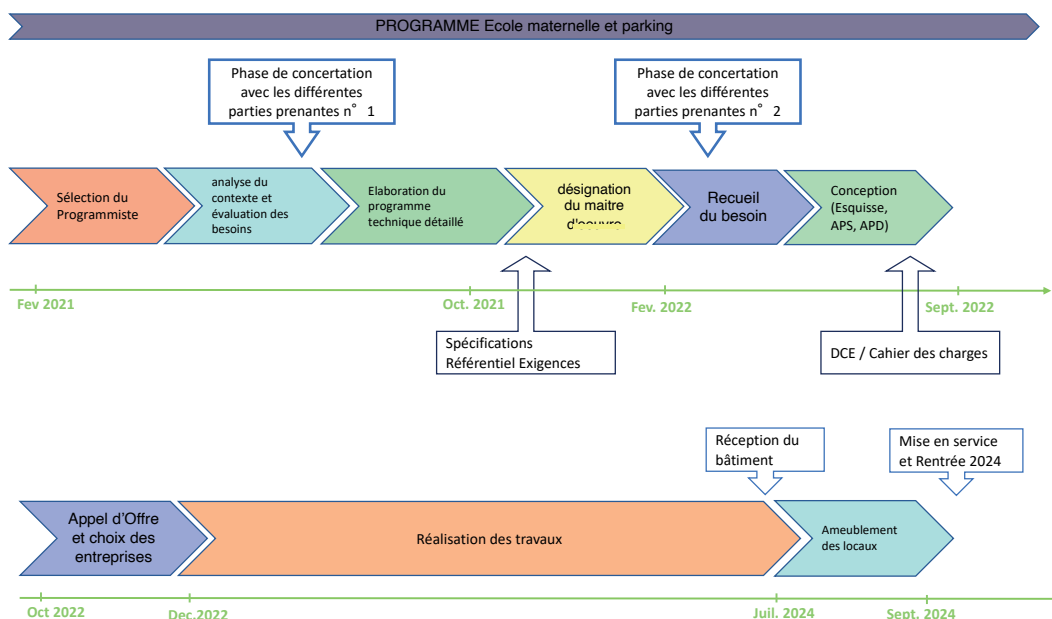


Schéma : Macro Planning Ecole Maternelle

Bien entendu d'autres projets seront lancés en parallèle, pour permettre une circulation optimisée lors de l'ouverture de ce nouvel équipement, entre autres, le parking à côté du cimetière qui permettra en partie de remplacer le parking sur lequel sera réalisée la nouvelle école.

Compte administratif 2021

FONCTIONNEMENT

Le Maire rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal et des budgets annexes (lotissement).

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice.

A – RECETTES

Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement pour une commune :

- La fiscalité des impôts locaux, pour Vignoc :
 - Taxe foncière (bâti) 39,74 %
 - Taxe foncière (non bâti) 47,27 %,
- Les dotations/compensation de l'Etat, du département,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, garderie matin, fermages).

B – DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les consommations d'énergie des bâtiments communaux, des achats de matières premières, de prestations de services (fournitures et livraison de repas, gestion du centre de loisirs, maintenance annuelle des équipements, etc.), des charges de personnel, des indemnités des élus, des participations communales à des syndicats ou groupement de collectivités, des subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

- ▶ Montant des recettes : 1 827 019,19 €
- ▶ Montant des dépenses : 1 241 732,94 €
- ▶ Résultat de l'exercice 2021, soit un excédent de fonctionnement de 585 286,25 €

INVESTISSEMENT

Subventions ou participations en 2021

- Groupe Launay – 113 817 euros
- Subvention Fédération Football – 30 000 euros
- DETR Cimetière – 1 279 euros
- Subvention radar pédagogique – 1 279 euros

Les principaux Investissements en 2021

- Acquisition du terrain près du cimetière pour faire un parking
- Démarrage aménagement d'une nouvelle pièce de 82 m² salle des associations
- Réfection salle communale
- Mise en place du self pour l'école primaire
- Travaux classe 7
- Travaux peinture église
- Plateforme abri touche (football)
- Pare-ballon City stade
- Borne Incendie
- Travaux de rénovation du préau devant la mairie

- ▶ Montant des dépenses 654 966,44 €
- ▶ Montant des recettes 726 291,70 €
- ▶ Résultat de l'exercice 2021, soit un excédent de 71 325,26 €

La dette au 31 décembre 2021 était de 1 432 000 pour 2 025 habitants soit 707 euros/habitant. Elle était de 2 095 000 euros fin 2019 et de 1 385 000 euros fin 2020.

Budget primitif principal 2022

Le budget est un acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune.

Le budget primitif 2022 est présenté sans augmentation des impôts locaux.

FONCTIONNEMENT

A – RECETTES

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies par la population (cantine, garderie, cimetière...), aux impôts locaux (742 885 € + 1 843 € + 68 000 €...), aux dotations versées par l'Etat (156 773€ dotation forfaitaire + 103 056€ DGF + 62 186€ (DNPéréquation), aux attributions de compensation de l'Etat et de la communauté de communes (8 858 € + 27 391 €), à la dotation de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné (-5 % = 82 166 €) et à diverses subventions.

Pour l'année 2022, les recettes de fonctionnement représentent 1 583 930 €.

B – DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées par les charges courantes (entretien des bâtiments, des espaces verts, les maintenances, les produits d'entretien, les énergies, les salaires, les subventions versées aux associations et partenaires, les intérêts des emprunts.)

Il est constaté une hausse des dépenses en raison de l'inflation et des charges de personnel supplémentaires dues aux divers remplacements et renforts (47 % des dépenses réelles de fonctionnement).

Les dépenses de fonctionnement pour 2022 s'élèvent 1 583 930 €.

Le budget de la section de fonctionnement est présenté à l'équilibre.

INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

A – RECETTES

Les subventions prévues en 2022 sont :

- Fondation du patrimoine (5 900 euros pour le préau),
- Fonds de solidarité territoriale (4 000 euros, programmiste pôle équipement public),
- Subventions de l'état pour le self – Loi Egalim (19 739 euros),
- Subventions de l'état pour le label numérique (2 500 euros).

Les principales autres recettes sont les excédents de fonctionnement et d'investissements 2021 reportés ainsi que le virement de la section de fonctionnement.

B – DEPENSES

Les dépenses au budget primitif 2022 s'expliquent notamment par des dépenses pour :

- Le pôle d'équipements publics dont l'école maternelle et la restauration scolaire,
- La maison des associations,
- L'urbanisme et les voiries,
- L'atelier communal, la mairie,
- L'école élémentaire et maternelle,
- L'église.

La section d'investissement du budget primitif s'équilibre à hauteur de 3 069 651 €.

Conseil des Sages – Troc aux plantes et aux livres

Le troc aux plantes et aux livres a eu lieu le 10 avril et a rencontré du succès. Le Conseil des Sages, organisateur, a accueilli avec plaisir les amateurs jardiniers vignocois et, parmi eux, de nouveaux habitants ainsi que les habitués des communes voisines.

Le prochain troc aux plantes et aux livres est fixé au dimanche 9 octobre de 9 h à 13 h.

Dispositif Argent de poche

06

vignoc chantiers et stages à caractère éducatif

Anciennement Argent de poche



C'est quoi ?

Ce dispositif « chantiers et stages à caractère éducatif » (Argent de poche), permet aux jeunes de se voir confier une mission au bénéfice d'une collectivité pendant la période des vacances. Les tâches qu'ils réalisent ainsi participent à l'amélioration de leur cadre de vie et à la découverte du monde professionnel, en échange d'une indemnisation.



C'est pour qui ?

Le dispositif est ouvert à l'ensemble des Vignocois de 16 révolus à 18 ans.



Les missions

Nettoyage de mobiliers, petits travaux d'entretien, nettoyage et inventaire de matériels, aide au nettoyage des équipements scolaires, petits travaux de peinture, aide à l'entretien des espaces verts (désherbage, balayage cour, plantations...), petites tâches administratives.



La Rémunération

La rémunération est fixée dans la limite de 15 € par jeune et par 1/2 journée (soit 3h30 dont une pause de 30 minutes).



Comment participer ?

Si tu es intéressé(e), viens en mairie, un dossier te sera remis ou télécharge le dossier sur vignoc.fr. Le dossier est à déposer en mairie avant le 29 juin 2022.



12 rue des Ecoles / 35630 Vignoc / Tél 02 99 69 82 46

Repas CCAS

Le CCAS a offert un moment de partage et de convivialité aux aînés de Vignoc. Après une année difficile, il était bien agréable de se retrouver autour d'un repas animé par les chanteurs de la chorale de Vignoc. Mme Mouchoux et M. Vieil étaient la doyenne et le doyen de la journée.

Cela a été un moment de partage et de convivialité apprécié par chacun.



Vaccibus

En partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, la commune de Vignoc a accueilli le Vaccibus en février pour permettre aux habitants de la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné de se faire vacciner contre la Covid. Plusieurs personnes sont venues pour recevoir la troisième injection.



Un p'tit conseil de lecture

Participez au prix intercommunal Cap BD !

Jusqu'au 6 novembre, nous vous invitons à découvrir deux sélections de six bandes dessinées. La première, «Cap BD Découverte», est accessible à tous les lecteurs à partir de 13 ans. Elle a pour objectif de vous faire entrer dans le monde fascinant et tellement diversifié de la bande dessinée. Du manga à la bande dessinée documentaire, des légendes nordiques au premier voyage sur la lune, des illustrations flamboyantes aux dessins minimalistes, les bandes dessinées partent dans toutes les directions et vous invitent à les suivre...

La deuxième, «Cap BD Expert», s'adresse aux lecteurs de plus de 17 ans déjà adeptes de ce style de lecture. Cette sélection a pour ambition de mettre en lumière des pépites du genre.

Les sujets traités sont plus sensibles, les dessins plus originaux. Ce sont des bandes dessinées qui ne laissent pas indifférent, à vous de nous dire ce que vous en pensez !

Une fois les lectures terminées, n'oubliez pas de voter pour votre bande dessinée préférée, il y a des chèques Lire à gagner !



07

L'éclat de Lire est entré dans le réseau des médiathèques du Val d'Ille - Aubigné

Depuis le 14 février dernier, la bibliothèque municipale de Vignoc a intégré le réseau des médiathèques du Val d'Ille - Aubigné. Concrètement, qu'est-ce que cela change pour vous ?

Tout d'abord, vous avez la possibilité d'emprunter gratuitement des livres, des CDs et des DVDs dans l'ensemble des médiathèques de la communauté de communes. La seule contrainte est de rapporter le document dans la médiathèque où vous l'avez emprunté. Ensuite, vous avez accès à votre compte lecteur en vous connectant sur le portail du réseau, à l'adresse suivante : www.lesmediatheques.valdille-aubigne.fr. A partir de votre compte lecteur, vous pouvez vérifier quels sont les livres que vous avez en prêt, prolonger le prêt de ceux que vous n'avez pas terminés de lire, réserver ceux que vous souhaitez lire plus tard, etc.

Enfin, sur le portail du réseau, vous pouvez également vous tenir informés des animations proposées par les différentes médiathèques. Expositions, concerts, ateliers jeux vidéo, lectures pour les tout-petits, projections de films... Les idées de sorties ne manquent pas et il y en a pour tout le monde !

Nous vous souhaitons donc la bienvenue dans le nouveau Réseau des Médiathèques du Val d'Ille - Aubigné ! Et si vous avez des questions, n'hésitez pas à venir vous renseigner à la bibliothèque, nous vous accueillerons toujours avec plaisir.

«Livres sur les murets»

La bibliothèque doit se séparer d'ouvrages pour faire de la place aux nouveautés. Durant la première quinzaine de juin, aux horaires d'ouverture de la bibliothèque, ces livres seront donc à disposition des habitants sur les murets de la place. Vous serez libres de les emporter chez vous.



Jeunesse

GPAS

Le GPAS Bretagne, association d'éducation populaire, organise des formations BAFA (formation générale et formation d'approfondissement) en Bretagne.

Cette formation est ouverte à toute personne âgée de 17 ans révolus qui souhaite découvrir ou s'engager dans le secteur de l'animation, que ce soit sur le temps du mercredi, du samedi ou des vacances.

Le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) est un brevet qui permet d'encadrer des enfants ou des adolescents en Accueil Collectif de Mineurs ou dans des centres de vacances.

Cette formation se déroule en 3 étapes : un stage de formation générale de 8 jours, un stage pratique de 14 jours et un stage d'approfondissement de 6 jours.

Plus d'infos : <https://www.gpas.fr/formations/formation-au-bafa/>

Contact: 02 98 05 23 88 / @ reseau@gpas.fr / Facebook : BAFA GPAS

FORMATION BAFA
Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

CONTACT & INFOS
MAIL: RESEAU@GPAS.FR
TEL: 02.98.05.23.88
WWW.GPAS.FR
FB: BAFA GPAS

Les stages de Formation Générale
* Du 9 au 16 juillet 2022
à RENNES (demi-pension)

Les formations d'approfondissement
Animer dehors: dans la nature, dans la rue
Du 27 juin au 2 juillet 2022
à RENNES (demi-pension)

Formation générale
demi-pension: 560€
Formation approfondissement
demi-pension: 540€

GPAS BRETAGNE



08

Centre de loisirs

Veillée lecture intergénérationnelle

Le mercredi 13 avril de 18h à 19h30, les bénévoles de Lire et Faire Lire sont venus conter des histoires bretonnes aux familles des enfants de l'accueil de loisirs. Tout cela dans une ambiance chaleureuse et gourmande grâce aux petits mets que les artisans de la boulangerie de Vignoc nous ont préparés.

Quelques réactions de parents

« Nous avons participé, moi et ma fille Yasmine, à cette veillée lecture. »

« Une initiative riche de rencontres, de découvertes et d'évasions. »

« Nous avons pu réécouter les contes de notre chère Bretagne. »

« Un grand merci aux bénévoles de Lire et faire lire de nous avoir fait voyager et d'avoir partagé de leur temps et à Laureline pour cette démarche, son accueil et sa gentillesse. »



Notre jardin

Ça y est ! Notre jardin a enfin un nom ! Après consultations, propositions, conciliabules, négociations, gros fous rires, nous avons posé un nom qui fait l'unanimité : le M&M's !

Bien sûr, il ne s'agit pas du paquet de sucreries industrielles, sauf pour rappeler la douceur que nous inspire ce projet.

Voilà ce que cela veut dire : Mille et unes Mains Sèment. Il y a la notion de collectif très importante pour nous, un soupçon de

féerie que nous souhaitons faire pousser et le rapport à la graine qui mettra du temps à pousser. Notre slogan : Le bonheur se cultive tous ensemble.

Les enfants ont demandé à avoir certains fruits et légumes dans le jardin et leurs vœux ont été exaucés. Les animateurs ont complété avec des plantes répondant à notre projet d'alimentation de saison et variée pour le centre de loisirs. Cela fait déjà plusieurs mercredis que plusieurs groupes se succèdent pour mettre en place les parcelles et plusieurs parents nous ont aidé à faire de la récupération pour du matériel et certaines plantes.



Partenariat avec Biotaupes

Biotaupes va désormais fournir une partie du goûter du périscolaire pour les enfants. En effet, nous souhaitons une alimentation saine, variée, de qualité et de saison pour les goûters. Nous cuisinons tous les mercredis et chaque jour des vacances avec les enfants et nous complétons cette démarche avec ce partenariat. Il nous permettra de limiter les déchets liés au goûter et de faire déguster des saveurs différentes aux enfants. Dans un premier temps, nous aurons du pain semi-complet au levain puis petit à petit, nous ajouterons d'autres produits. Nous avons également le projet d'aller visiter la ferme et les lieux de production des produits transformés afin que les enfants découvrent d'où viennent les aliments qu'ils consomment. Par la suite, nous souhaitons développer d'autres partenariats avec d'autres acteurs locaux sur la commune ou aux alentours.

Nous avons été retenus pour devenir une structure relais du Défi Foyers à Alimentation Positive.

Le principe général est de permettre à des foyers, peu ou pas sensibilisés, d'être accompagnés sur une période de 6 mois, pour faire évoluer leurs pratiques alimentaires, augmenter leurs achats de produits alimentaires bio et locaux de 20%, sans alourdir leur budget, tout en se faisant plaisir !

Nous serons le lieu d'accueil pour des soirées sur le sujet, des intervenants, des ateliers.

Ce projet est complètement en adéquation avec le projet pédagogique du centre de loisirs. En effet, nous souhaitons participer à la vie de la commune et développer un projet d'écocitoyenneté (réduction des déchets, tri sélectif, jardinage, sensibilisation au gaspillage énergétique...).

Les animations de l'été

Cet été, le centre de loisirs vous concocte un très beau programme. Voici un aperçu des activités qui vous attendent.

• Christine D'Erceville, une auteur en résidence : en juillet tous les lundis après-midi et mardis matins.

• Mini camps :

- Mini-camp Bord de mer du 26 au 29 Juillet au camping de Beauséjour à St Samson sur Rance,
- Mini-camp en forêt de Brocéliande du 23 au 26 août au camping La Vallée du Ninian à Brocéliande.

• Veillées en famille :

- 21 juillet - Cinéma en plein air au four à pain – projection de *La prophétie des grenouilles*.
- 25 août - Escape game en famille avec Le Bois des ludes : Enquête au musée.

• Sorties :

- 21 juillet – Aquarium de St Malo : visite libre et ateliers
- 04 août – Cobac Parc et Aqua Fun parc
- 11 août – Château de Fougères : visite du château et ateliers
- 18 août - Plage de Dinard : parc du Port Breton et plage du Prieuré
- 25 août- Lac de Trémelin – Accrobranche et géocaching

La Passerelle, des animations pour les 10-13 ans -Partir en festival

Le centre de loisirs accueille aussi les adolescents cet été en juillet et leur propose de partir à la découverte des festivals de Rennes :

- Les mercredis du Thabor : danses et musiques bretonnes,
- Quartier d'été : festival éco-citoyen, musique du monde et cultures urbaines,
- Transat en ville,
- Les projections monumentales sur le parlement de Bretagne.

Vignoc Construire avec vous

Les jours rallongent. L'éclairage public ne nous semble plus nécessaire. Il sera donc arrêté de juin à septembre pour faire des économies d'énergie et préserver notre environnement.

De nouveaux espaces ont été créés. Le coordinateur jeunesse s'est installé dans son nouveau bureau de la maison communale. Une salle de 82m² a été aménagée à l'étage de la maison des associations. Pour vous permettre de mieux vous repérer dans les salles de la commune, il est prévu de leur donner un nom. A ce propos, la bibliothèque qui a été baptisée l'Eclat de lire par ses adhérents, va bientôt se voir mettre en place sa plaque.

Des travaux de voirie vont être réalisés à La Paumerie. Une consultation d'entreprises va être lancée rapidement afin de pouvoir réaliser ces travaux en septembre si possible. Les travaux de la rue du Pont sont en cours et devraient être terminés fin juillet. D'autres opérations d'entretien sont prévues au second semestre.

Les cloches de l'église sont aujourd'hui hors d'usage. Il est prévu leur remplacement.

Pour nos adolescents, nous avons décidé, avec la Ligue de l'enseignement, de mettre en place un projet d'animation pour les 10-13 ans dès cet été. D'autres projets suivront.

Dans les écoles, la semaine de 4 jours a été actée et sera effective à la rentrée de septembre 2022.

Vignoc Ensemble

Le 14 avril le budget 2022 a été voté lors du dernier conseil municipal. Ce vote est généralement attendu et commenté car il permet aux habitants de voir concrètement les choix politiques opérés par les élus. Comment cela se traduit-il à Vignoc ?

Après avoir augmenté les tarifs de la cantine, après avoir supprimé les Temps d'activité périscolaires pour réduire les coûts, les élus de la majorité décident de diminuer les subventions aux associations de 20% avec une baisse de 6 000€. Nous, élus de la minorité, avons voté contre cette baisse. Ces subventions sont nécessaires à la vie et au maintien des associations dans notre commune. Et ce d'autant qu'elles ont déjà été fortement impactées par la crise sanitaire et par la baisse significative des adhérents qui en a découlé.

Pourquoi ? Obtenir un prêt pour l'école maternelle de Vignoc qui se fait attendre depuis plusieurs années maintenant.

Pourtant le budget de l'année 2021 est positif d'environ 500 000 €, notamment grâce à la densification de l'habitat dans le lotissement du Chêne Augué avec la création de 10 nouveaux lots communaux.

Par ailleurs, le budget soumis au vote fait apparaître des montants d'investissement importants qui tranchent, pour certains, avec cette économie de 6000 €, faite sur le dos des associations.

Il s'agit par exemple :

- 360 000 € pour les routes communales,
- 41000€ pour les cloches de l'église,
- 42000€ pour modifier l'organisation des bureaux de la Mairie.

Nous nous posons la question de la pertinence du choix dans les dépenses de l'argent public pour la commune de Vignoc et surtout des services publics proposés aux Vignocoises et Vignocois.

Communauté de communes

10

RÉDUISEZ FACILEMENT VOS DÉCHETS :
DES COMPOSTEURS À PRIX SUBVENTIONNÉS
POUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE

DES MODÈLES À PARTIR DE 25 €
(réservation obligatoire sur le site internet) :

150 L
400 L
600 L
Lombricomposteur

COMPOSTER, C'EST FACILE !

PETITS PRIX !

Prêts à vous lancer dans le compostage ?
Réservez votre composteur dès maintenant sur notre site internet !

www.valcobreizh.fr

SMICTOM VALCOBREIZH
service public des déchets

COMPOSTER SANS JARDIN C'EST POSSIBLE :
DES LOMBRICOMPOSTEURS À PRIX SUBVENTIONNÉS
POUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE

PETITS PRIX !

Les petits + du lombricompostage :

- Sans odeur
- Facile d'entretien
- Peu encombrant
- Simple à utiliser

Prêts à vous lancer dans le lombricompostage ?
Réservez votre lombricomposteur dès maintenant auprès du service prévention :

prevention@valcobreizh.fr

SMICTOM VALCOBREIZH
service public des déchets

LANCEMENT D'UN APPEL A PROJETS CITOYENS MOBILITES

VAL D'ILLE-AUBIGNÉ MOBILITES

APPEL À PROJETS CITOYENS

Vous avez un projet pour des mobilités durables et solidaires

Dossier à rendre avant le 27 juin ou le 12 septembre soutien financier et technique à la clé !

Plus d'information sur : valdille-aubigne.fr

Val d'Ille Aubigné

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné lance un appel à projets citoyens pour soutenir et encourager les initiatives citoyennes en faveur de la mobilité durable.

Vous avez un projet en faveur des mobilités : récupération et réparation de vélos, pedibus, vélobus, spectacles sur la mobilité active, ateliers de sensibilisation... déposez votre projet avant le 27 juin 2022. Tout groupe de citoyens ou association peut y répondre.

Pour participer, complétez la fiche projet AAP citoyens « mobilités » accompagné du règlement signé (documents disponibles sur le site internet du Val d'Ille Aubigné ou par mail à mobilites@valdille-aubigne.fr).

Les projets retenus bénéficieront d'une aide financière de la Communauté de communes de 500 € à 1 000 € et pourront bénéficier, selon les besoins, d'un accompagnement technique pour la réalisation de leur projet.

Les informations sur le fonctionnement de l'appel à projets, les critères de sélection des projets et les modalités de versement de l'aide sont disponibles dans le règlement AAP citoyens « mobilités ».

Plus d'informations : www.valdille-aubigne.fr / mobilites@valdille-aubigne.fr, tél : 02 99 69 86 86.



Comité des fêtes

Retour en images sur la Fête de la bière du 26 mars



Centre de VIGNOC Samedi 2 juillet 2022,
Le comité des fêtes vous invite à sa soirée
Moules-Frites au son du groupe La Belle famille

Programme :
A partir de 18h : GODINETTE
19h : Moules Frites
21h : Bal populaire
23h : Défilé aux lampions du bourg à l'étang
01h : Fin du bal au bourg

Menu Adulte 15€
1 godinette
1 moule frites
1 tarte

Menu Enfant 7€
1 jus de fruit
1 hamburger frites
1 crêpe

Réservation au café le Refuge, 4 place de l'église,
VIGNOC Tel : 02 99 69 80 00

Société de chasse – Ball trap

Le lundi 25 avril, environ 500 tireurs ont participé au ball trap organisé par la société de chasse de Vignoc à la Truballière.



Forum des associations

Le prochain forum des associations aura lieu le samedi 3 septembre dans la salle polyvalente de 9h à 13h.

Les classes

Les classes 2 se préparent. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter
Arnaud Michel : arnaudmich@gmail.com,
06 76 80 98 90
Annabelle Grosset : annabellegrosset@yahoo.fr

Bonne entente

Les activités du club ont bien repris après des semaines à l'arrêt dû au COVID19.

Le mercredi jeux de boules, le jeudi à la salle des Associations, jeux de cartes, scrabble, triominos, jeux de palets.

Le vendredi après-midi, randonnée d'une durée de 1h30/2h autour de VIGNOC ou des environs.

Nous serions heureux d'accueillir de nouveaux adhérents. Les adhésions sont de 17€ pour l'année.

CTAM - Cérémonie du 8 mai 2022



Après 2 années de comité restreint au monument aux morts, c'est dans une ambiance de retrouvailles que s'est déroulée cette année la cérémonie de commémoration.

Après l'accueil du Maire, Daniel Houitte, le message de l'UFAC et la lettre du ministre sont lus par Francis Perrudin et Gilles Lesage. Deux gerbes sont déposées et une minute

de silence est observée avant de chanter tous ensemble La Marseillaise. L'association de Vignoc s'est dotée de quatre nouveaux citoyens de la paix : Marcel Bagot, Gérard Cohan, Jean Loup Hardy et Philippe Chevrel. Ils sont les bienvenus pour assurer le relais de nos responsables vieillissants dans les années qui viennent. La section compte neuf citoyens de la paix et reste ouverte à de plus jeunes volontaires. Après le vin d'honneur à la mairie, le repas qui suivait a été servi au restaurant le Col Vert à Hédé.

Le Président Francis Perrudin

Espace arts et culture

Concert

Samedi 23 avril a eu lieu le concert deux fois reporté en raison du COVID.

La formation hautbois basson piano a été une révélation pour nombre de personnes qui n'ont entendu le hautbois et le basson que souvent noyés dans l'orchestre.

Ce fut un concert plein d'émotions. Les applaudissements furent nourris. L'Ave-Maria de Schubert joué au bis a couronné la soirée.

Merci au trio Camerata de Reims d'avoir fait le déplacement jusqu'à Vignoc.



Exposition

Les ateliers d'art floral et de scrapbooking exposeront leurs travaux le samedi **2 juillet 2022 à partir de 13 heures au bar le Refuge à Vignoc.**

L'atelier de peinture d'art exposera ses réalisations (sauf imprévu) **du 25 juin au 2 juillet dans ce même lieu.**

Le vernissage de ces trois ateliers aura lieu le **samedi 2 juillet à 13 heures.**



APEMA

C'est l'heure du ménage de printemps et nous vous rappelons que **la benne à recyclage du SMICTOM** est toujours sur le parking de l'école pour recevoir tous types de papier. Ce qui permet à l'association d'être rémunérée à la tonne, et de reverser des subventions aux 2 écoles.



Et puis ça libère un peu de place dans la poubelle jaune et dans vos placards !

L'APEMA renouera cette année avec **sa traditionnelle fête des écoles le 25 juin 2022, à l'étang.**



Buvette, galettes saucisses et gourmandises à partir de 11h30.

Journée de fêtes pour petits et grands : pêche à la ligne, maquillage et jeux en plein air

Et bien sûr le tirage de la tombola en fin de journée.

Dans la joie et la bonne humeur, n'hésitez pas à vous inscrire auprès de l'association pour être bénévole afin que cette journée soit une réussite. Les enfants comptent sur vous.

Familles, amis, venez nombreux à ce moment de convivialité !



Vignoc Gym Danse

Après 2 ans sans gala de danse, nos jeunes danseurs auront le plaisir de présenter un spectacle cette année le dimanche 19 juin 2022 après-midi au Muzikam (Cap Malo) sur le thème de « L'art et la Matière ». Ce spectacle est une nouvelle fois l'aboutissement d'une année de travail pour les danseuses et leurs professeurs Magali et Nathalie.

Les entrées sont réservées prioritairement aux familles, néanmoins, s'il reste des places, nous ferons une vente supplémentaire (si vous êtes intéressé, envoyez-nous un email pour les réserver).

Entrée : 9€ (gratuit pour les - de 4 ans, assis sur les genoux).

L'équipe de l'association Vignoc Gym Danse est en cours de réflexion pour proposer une nouvelle grille d'activités pour adulte à la rentrée prochaine. Au mois d'avril, des cours d'essais de Pilate, de zumba et de crossfit ont pu être testés.

Venez la découvrir au forum des associations qui se déroulera début septembre à Vignoc.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous écrire : vignocgymdanse@gmail.com.

Nous vous souhaitons un très bel été !



13

L'ASVHG FOOTBALL se met à l'heure américaine !

L'ASVHG FOOTBALL a commencé à travailler il y a plus d'un an sur un projet de voyage aux États-Unis et plus particulièrement en Floride, à Miami.

Ce séjour sportif est en germe depuis le mois de mai dernier. Sous l'impulsion de David Perrichot, directeur sportif, et de Philippe Poher, manager, de nombreuses réunions ont été nécessaires pour mettre en place les conditions optimales d'une telle aventure. L'organisme Tailored a pris en compte les exigences sportives et éducatives de l'ASVHG pour proposer un voyage sur mesure. « Ce projet voulait croiser une ouverture culturelle, nous sommes dans la région avec des grands parcs d'attraction, une ouverture d'esprit à travers des façons de vivre bien différentes des nôtres, et une expérience sportive unique dans un pays où le soccer universitaire est une véritable institution » se plaît à dire David Perrichot.

Ce voyage a été effectué sur 10 jours, du 12 avril au 21 avril. 46 joueuses et joueurs de 14 à 17 ans, ont eu la chance de pouvoir y aller, accompagnés de 8 encadrants et 3 parents du club. « Ce sont les parents qui ont finalement décidé de la faisabilité de ce voyage en mettant la main à la pâte pour dynamiser ce moment fort » résume Philippe Poher, Christophe Guimard et Elian Réhault, grands artisans de la bonne gestion administrative et financière entre les parents, le club et Tailored.

Au programme de ce séjour à Miami, les participants du voyage ont eu bien évidemment des entraînements sportifs et un tournoi, des cours d'anglais et d'espagnol, mais aussi des activités culturelles comme les Everglades, la participation à la rencontre d'un match de hockey sur glace des Florida Panthers et des activités aquatiques comme du speed boat sur la baie de Miami (visite de la ville).

Les jeunes qui prennent part à ce voyage ont surtout eu l'opportunité de jouer des matchs contre des équipes américaines. Afin de mener à bien ce projet, nous avons dû trouver des ressources pour financer une partie du voyage, en particulier le trajet en car entre Vignoc et Paris. Le club a donc pu compter sur les bénévoles du club dans la recherche de sponsoring ainsi que les familles des joueurs et joueuses pour la vente de gâteaux et calendriers qui devaient remplacer les fêtes et manifestations que nous ne pouvions mettre en place à cause du Covid-19. A ce titre, nous remercions vivement Leclerc Saint-Grégoire, France Culinaire Développement et Les cités d'Asie pour leur précieuse aide.



conseil municipal

Conseil Municipal du 27 janvier 2022

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - RYTHMES SCOLAIRES – MODIFICATION DES HORAIRES SCOLAIRES – APPROBATION

Edith Garnier, Adjointe déléguée rappelle au conseil municipal qu'à Vignoc, la réforme des rythmes scolaires a été mise en œuvre à la rentrée scolaire de septembre 2014. Un groupe de travail a été mis en place, composé d'élus, des directeurs des écoles, de parents d'élèves et d'agents municipaux.

Il est rappelé que, malgré la possibilité offerte aux communes par décret n°2017-1108 du 27/06/2017 d'adapter l'organisation de la semaine scolaire et de revenir à une semaine de 4 jours, la commune a, jusqu'à présent, conservé l'organisation de la semaine à 4 jours ½ (pour suivre l'avis des familles des enfants scolarisés à Vignoc consultées par vote en 2017).

Eu égard aux coûts supportés par la commune et aux projets politiques de la mandature, lors du COPIL en date du 17 novembre 2021, il a été décidé de réaliser une consultation par vote auprès des familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles de VIGNOC. Ce vote s'est déroulé les 7 et 8 janvier 2022.

Résultats du vote des familles :

Familles inscrites : 208

1) Maintien des TAP avec semaine scolaire organisée sur 4 jours 1/2: 35 voix

2) Arrêt des TAP. Retour à la semaine scolaire organisée sur 4 jours : 78 voix

Suite à ce vote, pour répondre au choix majoritaire des familles de réorganiser la semaine scolaire, un conseil extraordinaire des deux écoles publiques s'est réuni en date du 17 janvier 2022.

Les nouveaux horaires adoptés par le conseil des écoles sont :

Matin :	8 h 45-12 h 15
Après-midi :	13 h 45-16 h 15.

Le conseil municipal propose le passage aux rythmes scolaires de 4 jours à compter de l'année scolaire 2022-2023, dans les deux écoles de la commune de Vignoc et adopte les nouveaux horaires validés par le conseil des écoles ci-dessus énoncés ; il dit que cette délibération sera notifiée au DASEN, ainsi qu'aux directeurs des écoles de la commune.

ADMINISTRATION GENERALE - BIBLIOTHEQUE – REGIE

Vu le code général des collectivités territoriales R 1617-1 à 18 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la décision n°117/2008 autorisant la création de la régie de recettes pour les cotisations à la bibliothèque ;

Vu l'avis comptable du 25/09/2008 ;

Vu la délibération du 06/02/2020 portant sur le schéma culturel avec la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné.
Considérant la gratuité du retrait et dépôt de livres/jeux.

Le conseil municipal décide la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des cotisations à la bibliothèque ; il dit que la suppression de cette régie prend effet dès le 1^{er} janvier 2022.

ADMINISTRATION GENERALE - MAIRIE – REGIE – PHOTOCOPIE

Vu le code général des collectivités territoriales R 1617-1 à 18 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la délibération du 14/04/1983 autorisant la création de la régie de recettes pour l'encaissement des photocopies.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des photocopies ; il dit que la suppression de cette régie prend effet dès le 1^{er} février 2022.

ADMINISTRATION GENERALE - MAIRIE – REGIE – LOCATION DE SALLES

Vu le code général des collectivités territoriales R 1617-1 à 18 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la délibération du 25/11/1989 autorisant la création de la régie de recettes pour l'encaissement des locations des salles communales.

Le conseil municipal décide de la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des locations des salles communales ; il dit que la suppression de cette régie prend effet dès le 1^{er} février 2022.

ADMINISTRATION GENERALE - MAIRIE – REGIE – AFFAIRES GENERALES

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics ;

Afin de faciliter les encaissements divers (Photocopies, location de salles), il s'avère nécessaire de créer une régie de recettes.

Le conseil municipal décide d'instituer une régie de recettes ; il indique que la régie sera installée 12 rue des écoles.

Il indique que les produits de l'encaisse seront les suivants :

- a) Photocopies,
- b) Location de salles.

Il indique que le régisseur est tenu de verser à la Trésorerie de Fougères le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé de 500 euros et tous les trois mois le cas échéant.

LOTISSEMENT - QUARTIER DU CHENE AUGUE - AVENANTS

Raymond Berthelot, Adjoint Délégué, expose au conseil municipal que dans le cadre des travaux de viabilisation des 8 lots dans le lotissement « Quartier du Chêne Augué » les lots 2 et 3 font l'objet d'avenants en moins-value.

Lot 2 – Assainissement :

Montant du marché initial HT 29 290.20 € soit 35 148.24 € TTC
Montant de l'avenant HT – 500 € soit – 600 € TTC
Essais pénétromètre non réalisés en phase 1

Nouveau montant du marché 28 790.20 HT soit 34 548.24 € TTC

Lot 3 – Réseaux souples

Montant du marché initial HT 27 845.80 € soit 33 414.96 € TTC
Montant de l'avenant HT – 750 € soit – 900 € TTC
Chambre L3T en moins de posée

Nouveau montant du marché 27 095.80 € HT soit 32 514.96 € TTC

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 en moins-value pour le lot 2 – Assainissement et l'avenant n°1 en moins-value pour le lot 3 – Réseaux souples ci-dessus exposé.

Conseil Municipal du 15 février 2022

Vu la délibération en date du 08/04/2021 nommant le cabinet CERUR pour la réalisation de l'étude de programmation du projet de construction de l'école maternelle ;

Vu la délibération en date du 07/10/2021 présentation du programme par le cabinet CERUR ;

Vu la délibération en date du 04/11/2021 portant sur le lancement de la consultation pour le choix du maître d'œuvre ;

Vu la publication dans le journal Ouest France du 19 novembre 2021 ;
Vu la publication sur la plate-forme de dématérialisation e-mégalis ;
Vu le classement de 5 équipes résultant de l'analyse des candidatures réceptionnées et de la commission d'appel d'offres réunie le 14 janvier 2022 ;

Vu les auditions en date du 1^{er} février 2021 avec les 5 équipes retenues.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Désirs d'Espaces Architectes Rennais (DEAR) mandataire du groupement :

- ✕ OUEST STRUCTURE
- ✕ THALEM INGENIERIE
- ✕ ACOUSTIBEL
- ✕ GEDIFI

pour exécuter le marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 130 644.50 € HT soit 156 773.40 € TTC.

Conseil Municipal du 03 mars 2022

VOIRIE - TRAVAUX RUE DU PONT – CONSULTATION

Vu la délibération en date du 04 février 2021 présentant le projet d'aménagement de la rue du Pont ;

Vu la publication dans le journal Ouest France en date du 20/12/2021;

Vu la publication sur la plate-forme de dématérialisation e-mégalis ;

Vu la réception de 5 offres ;

Vu l'analyse des candidatures réceptionnées ;

Vu la proposition de la commission d'appel d'offres réunie le 28 février 2022 de retenir l'offre la mieux disante à savoir SPTP – Ploufragan – 122 449 € HT soit 146 938,80 € TTC.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise SPTP dont le siège social est basé à Ploufragan pour un montant 122 449 € HT soit 146 938,80 € TTC.

VOIRIE - LOTISSEMENT « QUARTIER DU CHENE AUGUE » - TRANCHE 1 - AVENANT EN MOINS VALUE – LOT 2 TERRASSEMENT VOIRIE RESEAUX

Raymond Berthelot, Adjoint Délégué, rappelle au conseil municipal que dans le cadre des travaux de viabilisation des 3 lots (1^{ère} phase) dans le lotissement « Quartier du Chêne Augué » le lot – Terrassement voirie réseaux a été attribué à l'entreprise POTIN TP en date du 06/09/2018.

Des travaux d'engazonnement n'ont pas été réalisés aussi un avenant en moins-value est présenté.

Montant du marché initial : HT 31 243.40 € soit 37 492.08 € TTC

Montant du marché avec l'avenant n°1 : HT 33 490, 40 € soit 40 188.48 € TTC

Montant de l'avenant n°2 HT – 1 500 € soit – 1 800 € TTC

Nouveau montant du marché 31 990.40 € HT soit 38 388.48 € TTC

Le conseil municipal approuve l'avenant n°2 en moins-value (HT – 1500 € soit – 1 800 € TTC) pour le lot Terrassement – Voirie – Réseaux.

FINANCES - DEPARTEMENT – REPARTITION DES AMENDES DE POLICE

Raymond Berthelot, Adjoint Délégué, expose que chaque année l'Etat rétrocède aux communes une partie du produits des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire (Article L 2334-24 du code général des collectivités territoriales) en vue de financer des opérations destinées à sécuriser leur réseau routier.

C'est au Département que revient la charge de répartir ces crédits entre les communes ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants ayant la compétence en matière de voirie.

Les communes ou groupements de communes, peuvent donc faire une demande subventionnement au titre des amendes de police, pour la mise œuvre de nouveaux projets de sécurité routière (aménagement de points d'arrêt, aménagements de sécurité des piétons, installation de feux de signalisation).

C'est à ce titre que la collectivité va solliciter une aide du Département pour la réalisation des opérations suivantes :

- Allée du clos bautreis - Création de stationnement et création d'une liaison piétonne,

- Allée du champ briand d'Ahault - Création d'une chicane,

- Intersection allée du clos de la ruelle et de l'allée du champ briand d'Ahault – Création de trois places de stationnement.

Le conseil municipal sollicite auprès du Département d'Ille-et-Vilaine une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police (dotation 2021 programme 2022) ; il dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022.

Agenda

✕ 19 juin

Gala de danse
(Vignoc Gym danse)

✕ 25 juin

Fête des écoles à l'étang
(Apema)

✕ 2 juillet

Vernissage des ateliers
au Refuge (Espace arts et culture)

✕ 2 juillet

Moules-frites sur la place
(Comité des fêtes) et feu
d'artifice à l'étang

✕ 3 septembre

Forum des associations à la
salle Emile Lemetayer

✕ 17 septembre

Journée thématique sur les
déchets



état civil

NAISSANCES

BOUTET Lison
2, impasse des Poiriers - née le 8 Février 2022

BUREL Margot
2, La Couardière - née le 9 Mars 2022

ROSET Raphaël
17 Allée de La Clinerie - né le 11 Mars 2022

VERMET Agathe
10 Impasse de la Plaine Verte - née le 14 Mars 2022

LEGRAND Mélina
6 rue du Fournil - née le 25 Mars 2022

LE BOURHIS Célia
2 Impasse Jean Louis David - née le 12 Avril 2022

LE BOURHIS Ambre
2 Impasse Jean Louis David - née le 12 Avril 2022

DECES

MALARD Marie-Paule
4 Allée du Moulin - le 9 Mars 2022

DUROCHER Francis
12 Allée du Moulin - le 4 Avril 2022

LORANT Hélène
le 12 Avril 2022

MARIAGES

Ahmed SEHAKI et Laëtitia SARCEL
28 Rue du Pont - le 5 Mars 2022



urbanisme

Vous avez un projet de construction, de rénovation et/ou d'agrandissement pour votre habitation ou autre.

Mme Aude Le Bail, Architecte Conseiller, se fera un plaisir de vous aider gratuitement dans votre projet. Ses permanences sont sur rendez-vous. Un planning de ces permanences est consultable en mairie.

conciliateur de justice

Son rôle est de vous recevoir, à votre demande, en cas de litige entre particuliers et de tenter un règlement amiable de leur différend plutôt que de saisir le Tribunal d'Instance. Il intervient également sur des problèmes de voisinage (clôtures, haies, bruits et autres nuisances) ou dérivants des contrats (vente non conforme à la commande, défaut de délivrance, prestation de service mal exécutée...), ainsi que des litiges entre propriétaires et locataires.

• **Mr JOUAN** assure une permanence par mois, sur rendez-vous à la mairie de **Hédé-Bazouges**, le mardi de 9h à 12h. Prendre contact auprès de la mairie au **02 99 45 46 18**

• **Mr POIRIER** assure tous les 15 jours à la mairie de **La Mézière** le mardi de 9h00 à 11h30. Prendre contact au **02 99 69 33 36**